

REP Bâtiment

Ecominéro rappelle que la garantie de l'équilibre financier de la filière doit être l'objectif commun des acteurs de la filière PMCB

Le barème d'écocontribution présenté par Ecominéro, éco-organisme de la filière minérale, pour l'année 2023, est en ligne depuis le 9 novembre. Les tarifs proposés traduisent une trajectoire financière réaliste et responsable pour accompagner au mieux le déploiement de la REP PMCB (Responsabilité élargie du producteur (REP) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment), et la viabilité de son modèle économique.

Garantir l'équilibre financier de toute la filière des déchets inertes

Le barème des éco-contributions établi par Ecominéro se révèle équilibré et juste. Les tarifs proposés pour 2023 permettent de financer les besoins de collecte et de traitement des déchets au démarrage de la REP : en 2023, Ecominéro compte pourvoir ou soutenir la collecte d'environ 22 millions de tonnes de déchets inertes du bâtiment, pour leur donner une seconde vie dans le réemploi, le recyclage ou la valorisation de la matière.

« *L'important pour nous est de respecter la trajectoire financière que nous avons tracée pour remplir les obligations environnementales qui pèsent sur la filière, tout en accompagnant les entreprises dans la mise en place opérationnelle de la REP* », indique François Demeure Dit Latte, Directeur général d'Ecominéro.

Ecominéro poursuit ses actions de terrain pour assurer le déploiement de la REP PMCB, dont un des objectifs est de valoriser plus de 90 % des déchets inertes issus des chantiers de construction, rénovation et démolition, à l'horizon 2028.

La campagne d'adhésion en ligne lancée auprès des fabricants, distributeurs et importateurs de produits de construction se poursuit sur le site d'Ecominéro avec déjà plus d'une centaine de contrats signés en une semaine.

Assurer la transparence des financements de la filière

Dans le cadre de la création de l'organisme coordonnateur agréé (OCA) de la REP PMCB, et compte-tenu du contexte exceptionnel lié à la concurrence entre les éco-organismes, la ministre Bérangère Couillard a saisi le Conseil général de l'économie (CGE) pour appuyer les 4 éco-organismes dans la conception et l'élaboration de leur coordination. Cette mission doit permettre de porter un regard neutre et impartial sur leurs travaux, afin de favoriser un dialogue équilibré et apaisé entre les différents acteurs, et garantir le respect du cadre réglementaire fixé par les textes ainsi que le calendrier permettant le démarrage de la filière en 2023.

Ecominéro salue cette décision qui doit permettre une meilleure transparence sur les stratégies de collecte des déchets des éco-organismes.

« *En effet, si des écarts de financement sont substantiels entre éco-organismes, les stratégies de collecte des déchets devront nécessairement être clarifiées dans le cadre de l'organisme coordonnateur agréé pour assurer le respect des obligations environnementales fixées par les pouvoirs publics* », précise François Demeure Dit Latte, Directeur général d'Ecominéro.

À propos d'Ecominéro :

Ecominéro a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP aux produits et matériaux du secteur du bâtiment.

L'éco-organisme permet à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets.

Ecominéro est une entreprise à mission dotée d'objectifs sociaux et environnementaux.

www.ecominero.fr

Et sur les réseaux sociaux :

